



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 31 octobre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Etait absente : Mme Audine FRECKMANN</p>
---	---

Délibération n°05

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Indemnités de passage du téléski de la station des Rafforts pour la saison 2023/2024

Il est proposé, pour la saison 2023/2024, de fixer le taux des indemnités aux propriétaires dont les terrains sont traversés par le téléski ou par la piste des Rafforts.

Le taux de ces indemnités applicable à compter du 1^{er} décembre 2023 s'établit comme suit :

- Survol des câbles : 0,30 € le m linéaire
- Passage des pistes : 0,15 € le m linéaire
- Pousses de bois : 34 € le m³
- Emplacement de pylônes : 2,50 € / pylône

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.
La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le taux des indemnités, pour la saison 2023/2024, pour le passage du téléski et des pistes à la station des Rafforts comme cité ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE05-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 10/11/2023

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

